



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à 19h30, s'est réuni en séance publique le Conseil municipal de la ville de Fosses, légalement convoqué en date du 23 juin, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, FLORENCE LEBER, PATRICK MULLER, JEAN MARIE MAILLE, JEANICK SOLITUDE, HERMENEGILDO VIERA-LOPEZ, DJAMILA AMGOUD, MONIQUE ARNAUD, FREDERIC DESCHAMPS, CIANNA DIOCHOT, PAULETTE DORRIERE, DOMINIQUE DUFUMIER, HUBERT EMMANUEL EMILE, NADINE GAMBIER, JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG, GILDAS QUIQUEMPOIS, NATACHA SEDDOH

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

BLAISE ETHODET-NKAKE A MICHEL NUNG, LEONOR SERRE A JEAN MARIE MAILLE, LOUIS ANGOT A NADINE GAMBIER, AICHA BELOUNIS A FLORENCE LEBER, MARIE CHRISTINE COUVERCELLE A JACQUELINE HAESINGER, CLEMENT GOUVEIA A FREDERIC DESCHAMPS, DOMINIQUE SABATHIER A MONIQUE ARNAUD

ABSENTS :

ATIKA AZEDDOU, CHRISTOPHE CAUMARTIN, BOUCHRA SAADI

Djamila AMGOUD est élue secrétaire à l'unanimité.

Le Maire fait lecture des décisions.

QUESTION N°1 - NOMINATION DES VOIES DU CENTRE-VILLE

Intervention de Dominique DUFUMIER :

A la rentrée scolaire 2017 le restaurant intergénérationnel ainsi que le Foyer Bouquet d'Automne, renommé lors du dernier Conseil des Anciens du 20 juin 2017, va ouvrir ses portes.

Cet été, le parvis permettant d'accéder à l'équipement sera réalisé définitivement.

Par ailleurs, le mail piéton menant de la rue Lucie-Aubrac jusqu'à l'entrée primaire du groupe scolaire Daudet pour l'instant, sera relié au parvis.

Aujourd'hui aucune construction n'a pour adresse l'allée Simoun. Les travaux de construction des 22 maisons en accession sociale à la propriété portée par Minerve vont démarrer au premier trimestre 2018. Ces nouvelles maisons seront adressées (au sens postal) sur l'allée Simoun.

Il est donc possible de renommer cette allée, avant que le certificat de numérotage soit établi, ce qui, le cas échéant, engendrerait d'important frais administratifs aux acquéreurs de changement d'adresse.

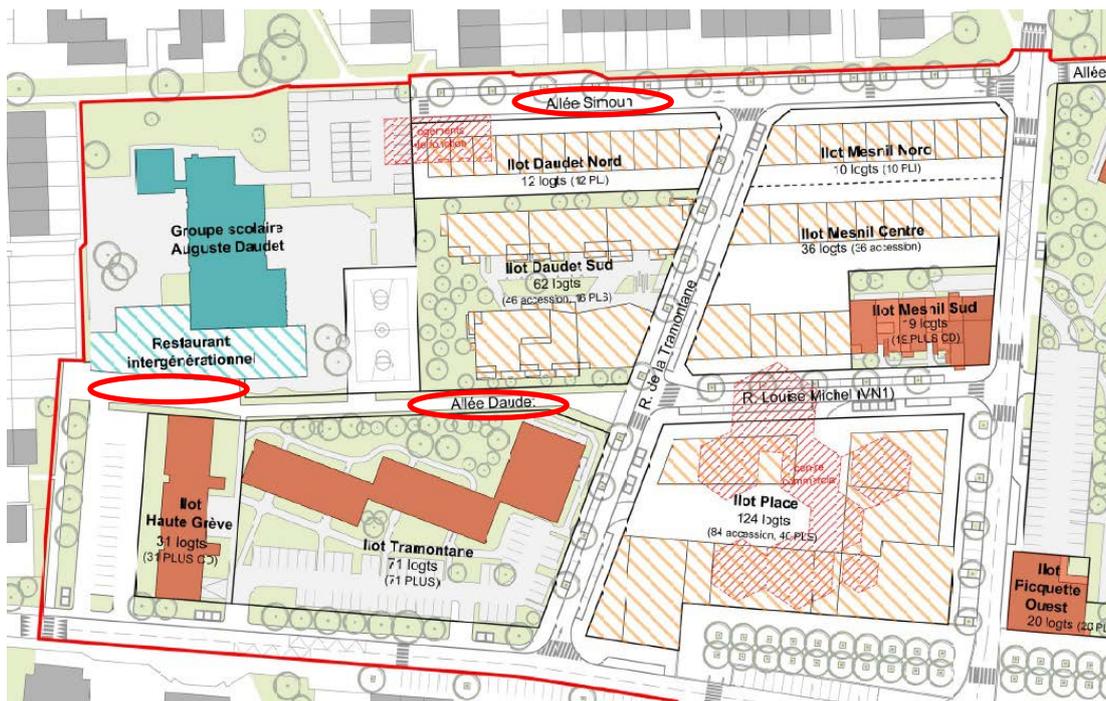
Plusieurs conseillers ont souhaité que le nombre de voies portant des noms de femmes soit plus important. Une opportunité s'ouvre à nous avec la création de ce parvis et cette allée Simoun qui peut très bien changer de nom. Des noms de femmes célèbres, militantes des droits sont proposées.

Afin de poursuivre la résorption de l'inégalité des noms de personnalités attribués aux voies fossatussiennes au profit des femmes, engagée par la nomination des voies Louise-Michel et Lucie-Aubrac, il est proposé :

- De renommer l'allée Simoun, **rue Rosa-Parks** ; en hommage à la jeune couturière de l'Alabama qui a refusé en 1955 de laisser sa place à un blanc dans un bus. Cette « désobéissance » en pleine époque de ségrégation raciale, a provoqué son emprisonnement et fait effet de catalyseur du mouvement pour les droits civiques des noirs aux Etats Unis. A la suite de quoi, il y a eu une procédure de police. Cette femme a été défendue par Martin Luther King. A la suite, il y a eu une procédure de boycott des bus par les noirs et des manifestations. Deux ans après, la cour suprême des Etats Unis a considéré que la ségrégation raciale dans les bus américains était inconstitutionnelle.
- De nommer le parvis du restaurant intergénérationnel, **place Taslima-Nasreen** ; en hommage à cette femme de lettres, féministe, originaire de Bangladesh, représentante universelle de tous les combats pour les droits et contre les violences faites aux femmes. Je rajouterai que si on a pensé à elle c'est parce qu'elle a beaucoup défendu de nombreuses femmes victimes d'agression sexuelle ainsi que des enfants. Elle a dénoncé toutes ces violences à l'intérieur des familles du Bangladesh. Elle a dû s'exiler en Inde, en Europe, aux Etats-Unis. Aujourd'hui, elle vit en Europe.
- De nommer l'allée nouvellement créée qui jouxte le groupe scolaire Daudet et le relie à la rue Lucie Aubrac, **allée Gisèle Halimi** ; en hommage à la célèbre avocate française, connue notamment pour ses prises de position en faveur de l'indépendance de l'Algérie et plus particulièrement pour son action en faveur de « La cause des femmes », un de ses célèbres ouvrages. En 1972, Gisèle Halimi défend au procès de Bobigny une adolescente victime de viol et ayant eu recours à l'avortement. Ce procès a été le début de la lutte pour la légalisation du droit à l'IVG qui a été portée par Simone Veil.

Enfin, il convient d'acter la longueur de ces voies afin de pouvoir percevoir la dotation globale de fonctionnement afférente. Dans la délibération, il faudra mentionner la longueur des voies, à savoir 90 m linéaires pour l'allée Daudet qui devient allée Gisèle Halimi, 43 m linéaire pour la place Taslima Nasreen et 141 m linéaires pour l'allée Simoun. Cela a une importance pour les dotations de fonctionnement au niveau budgétaire.

Plan des rues à nommer



Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur la nomination de ces voies.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

J'ai envoyé un mail cet après-midi à monsieur le maire et à madame Bulot pour proposer le nom de Simone Veil en lieu et place d'un des noms proposés car je pense que Simone Veil fait l'unanimité autour de cette table et je pense que ce serait une bonne manière de rendre hommage à sa mémoire.

Intervention de Gildo VIEIRA :

Je ne tiens pas à transformer Simone Veil en une icône. Comme tout le monde je lui rends « femmage ». Je pense que dans une vision féministe, le mot hommage pourrait être remplacé par le mot « femmage ».

Par contre, je n'oublie pas mes différences avec ses positions. Je pense à son opposition au mariage homosexuel, à l'homoparentalité. En janvier 2013, Simone Veil a participé à la manif pour tous, une manifestation contre le mariage homosexuel et contre l'homoparentalité, c'est-à-dire contre l'adoption homoparentale.

Cette marche était organisée à l'initiative de l'église catholique et coorganisée par l'alliance Vita, anciennement alliance pour le droit de la vie, association montée par Christine Boutin. L'ancienne ministre de la santé accompagnée de son époux, est descendue saluer les manifestants qui passaient devant son domicile. BFMTV les montrent tous deux au milieu du cortège, un drapeau de la manif pour tous à la main. Qu'allait-elle faire dans une manifestation coorganisée par des militants opposés au droit à l'avortement ?

Il y a une contradiction avec son action en faveur de l'avortement au regard du discours qu'elle prononça devant l'assemblée nationale le 26 novembre 1974.

Certes, elle défend la dépénalisation de l'avortement mais souligne à plusieurs reprises que cet acte n'est pas ordinaire et insiste sur son caractère exceptionnel. « Je le dis avec toute ma conviction, l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue ». Elle souhaite que ce recours soit contrôlé, qu'on puisse si possible « en dissuader la femme ». Simone Veil avait précisément déclaré à propos de la loi « si elle n'interdit plus, elle ne crée aucun droit à l'avortement ». Au nom de la liberté, de l'égalité, les gouvernements successifs se sont progressivement écartés de ces intentions. La loi de 1982 a introduit le remboursement, celle de 1993 a créé un délit d'entrave à l'IVG, celle de 2001 porte le délai de 10 à 12 semaines de grossesse et enfin la loi sur l'égalité homme femme de 2014 a supprimé la notion de situation de détresse. En février 2016, le parlement a étendu le délit d'entrave à Internet.

Le plus grand femmage que l'on puisse rendre à Simone Veil, c'est de ne pas la réduire en bien ou en mal ou à l'image qu'on veut en donner, de la présenter dans toute sa vérité qui est complexe. C'est pour cela que je ne soutiendrai pas votre proposition.

Intervention de Pierre BARROS :

Il est vrai que chaque être a des facettes parfois différentes.

Dans son contexte, le 17 janvier 1975, la loi Veil a été une avancée incontestable que tu viens de rappeler. Sur la proposition de monsieur Deschamps, je pense que l'on peut la retenir pour une prochaine voie ou un lieu à honorer. A ce moment-là, nous remettrons la discussion parmi un ensemble de noms comme on a pu le faire dans le cadre de la majorité. On a dressé une liste et avons mis au suffrage ces trois personnes qui nous ont en effet particulièrement marqués et qui sont sorties d'une liste très importante. Je peux vous assurer que Simone Veil aura sa place dans une liste pour une prochaine nomination d'espace.

Intervention de Dominique DUFUMIER :

Il est maintenant demandé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en son article L -2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 20 février 2008, autorisant le Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 28 mai 2008, approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 02 juin 2010, approuvant le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du centre-ville ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du centre-ville, une voie nouvelle et un parvis sont créés :

- Le parvis situé devant le nouvel équipement « Restaurant Intergénérationnel » dans lequel est intégré « Le repaire des joyeux t'amalous »,
- L'allée reliant ce parvis à la rue Lucie-Aubrac, jusqu'à présent appelée « allée Daudet ».

Considérant que les 22 maisons individuelles du programme « Les Cottages » réalisé par Minerve seront adressées sur l'allée Simoun reprofilée ;

Considérant que cette allée peut être renommée préalablement à la rédaction du certificat de numérotage ;

Considérant que pour permettre la mise en œuvre de l'adressage des nouvelles constructions en cours qui borderont ces voies et ce parvis, il est nécessaire de les nommer ;

Considérant que parmi les noms des rues que compte actuellement la ville de Fosses, 66 correspondent à des noms de personnalités, dont seulement 5 représentent des femmes ;

Considérant que pour corriger cette discrimination, la municipalité a souhaité privilégier le nom de 3 femmes dont l'engagement au service de l'intérêt général a été remarquable ;

Considérant les propositions retenues consistant à nommer :

- l'allée Daudet : allée Gisèle Halimi d'une longueur de 90 mètres linéaires,
- le parvis du restaurant intergénérationnel : place Taslima Nasreen, d'une longueur de 43 mètres linéaires,
- l'allée Simoun : rue Rosa-Parks, d'une longueur de 141 mètres linéaires.

Après avoir délibéré,

DECIDE de nommer :

- **L'allée Simoun : rue Rosa-Parks,**
- **Le parvis du restaurant intergénérationnel : place Taslima Nasreen,**
- **L'allée Daudet : l'allée Gisèle Halimi.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°2 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE LA RUE PIERRE-SEMARD

Intervention de Patrick MULLER :

Par avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil Acheteur marchés publics de la ville le 22 mars 2017 et au BOAMP (Bulletin Officiel des Appels des Marchés Publics) le 22 mars 2017 (référence : 17-40047), la ville de Fosses a lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, une consultation en vue du marché de travaux pour le réaménagement de la chaussée et des trottoirs de la rue Pierre-Sémard à Fosses.

Ce marché a pour objet le recalibrage des trottoirs et la reconfiguration complète de la chaussée.

Lors d'une réunion avec le maître d'œuvre, celui-ci a remis à la ville les candidatures et son analyse.

Les critères de sélection des offres portaient sur :

- *La valeur technique de l'offre (65%),*
- *Le prix des prestations (35%).*

Les modalités d'appréciation de la valeur technique des offres ont été définies (sur 100 points) – pondéré à 65%, en prenant en compte les critères suivants :

- *L'organigramme du personnel prévu pour l'exécution du marché et le matériel prévu pour l'exécution de ce marché (sur 15 points),*

- *La méthodologie prévue pour la réalisation du chantier précisant les phasage des travaux (sur 15 points),*
- *L'organisation de chantier prévue par le candidat :*
 - *Approvisionnement, stockage et installations de chantier (sur 5 points).*
 - *Signalisation de chantier (sur 10 points).*
 - *Déviations de circulation proposées (sur 10 points).*
 - *La gestion des eaux pendant les travaux (sur 5 points).*
 - *La prise en compte du site, des riverains et des divers accès (sur 20 points). Ce point sera accompagné d'un rapport photographique attestant une visite préalable du site et de la formulation des différentes contraintes*
- *Le planning prévisionnel et les délais proposés (sur 15 points).*
- *Le descriptif des mesures d'hygiène et de sécurité adoptées par l'entreprise dans le cadre de ce type de travaux (sur 5 points).*

Les différentes entreprises ayant candidaté sont les entreprises :

- *Ramery,*
- *Emulithe,*
- *Eiffage,*
- *Cosson,*
- *Filloux.*

*L'estimation initiale du coût des travaux par la maîtrise d'œuvre s'élevait à **510 592,80 € TTC***

Les propositions des différentes entreprises sont mentionnées dans la délibération.

Au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir le classement mentionné dans la délibération.

Le projet de travaux ayant été prévu lors du vote du budget primitif 2017 et le budget de l'opération ayant été affiné, il est proposé au Conseil municipal de :

- ***confirmer le choix de l'entreprise et d'attribuer le marché n° 2017-09 à la société FILLoux, pour un montant total de 373 498,30€ HT, soit 448 197,96€ TTC.***
- ***d'autoriser le Maire à signer ledit marché.***

A noter que cette attribution de marché permettra de démarrer les travaux dès cet été et que la durée estimée des travaux est de quatre mois.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le budget primitif 2017 ;

Vu le procès-verbal d'analyses des candidatures du 24 avril 2017 ;

Vu le procès-verbal d'analyses des offres du 09 mai 2017 ;

Considérant que par avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil Acheteur marchés publics de la ville le 22 mars 2017 et au BOAMP le 22 mars 2017 (référence : 17-40047), la ville de Fosses a lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, une consultation en vue du marché de travaux pour le réaménagement de la chaussée et des trottoirs de la rue Pierre Sénard à Fosses ;

Considérant que l'estimation initiale du coût des travaux par la maîtrise d'œuvre s'élevait à : 510 592,80 € TTC ;

Considérant les candidatures des entreprises suivantes :

NOM DU CANDIDAT	MONTANT TOTAL PROPOSE
RAMERY	403 770,07
EMULITHE	667 412,88
EIFFAGE	448 381,14
COSSON	517 776,30
FILLOUX	448 197,96

Considérant que les critères de sélection des offres portaient sur :

- La valeur technique de l'offre (65%),
- Le prix des prestations (35%) ;

Considérant qu'au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir le classement suivant :

NOM DU CANDIDAT	NOTE OBTENUE
FILLOUX	78.66
EIFFAGE	75.72
EMULITHE	68.30
RAMERY	56.13
COSSON	55.89

Considérant que le choix est donc porté sur l'entreprise FILLOUX pour un montant de **373 498,30€ HT, soit 448 197,96€ TTC ;**

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché n° 2017-09 à la société FILLOUX, pour un montant total de 373 498,30€ HT, soit 448 197,96€ TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit marché.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°3 - AVIS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES MIS EN PLACE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2014

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place à Fosses à compter de la rentrée 2014. En effet, la municipalité soucieuse de prendre en compte les points de vue de l'ensemble des acteurs éducatifs (parents, enseignants, associations et agents des services municipaux concernés) avait décidé de prendre le temps de concerter largement pour construire des rythmes et une offre de loisirs éducatifs la plus adaptée possible aux attentes des familles et enseignants.

Au terme de trois années de mise en œuvre, le gouvernement ayant annoncé sa volonté de pouvoir laisser le choix des rythmes aux acteurs locaux, de nombreux parents et enseignants ont interpellé la ville, en lui demandant de se positionner à ce sujet.

Aucune évaluation n'ayant été mise en œuvre par l'Education nationale, la ville de Fosses qui avait prévu d'évaluer les effets de la réforme à l'automne, a décidé d'avancer le processus et de procéder dès le mois de

juin à une large enquête auprès des parents, des enseignants et des intervenants dans les TAP (animateurs et acteurs associatifs). Cette enquête dont les résultats (plus de 250 questionnaires dépouillés) ont été restitués aux acteurs éducatifs lors d'une réunion publique qui s'est tenue en mairie le jeudi 22 juin, a donné lieu à de nombreux enseignements.

Globalement, si le contenu, l'organisation et la diversité des activités proposées dans le cadre des TAP est plébiscité à l'exception de l'offre proposée aux maternelles, les rythmes des journées sont très majoritairement remis en cause par les acteurs éducatifs, qui témoignent du fait que les journées n'ont pas été raccourcies pour les enfants et que ceux-ci se montrent très fatigués en fin de semaine.

En conséquence, plus de 80 % des parents, 75 % des enseignants et 40 % des intervenants dans les TAP (44 % ne se sont pas exprimés sur cette question) disent souhaiter revenir à la semaine des 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dès la rentrée de septembre 2017.

En complément de cette enquête, l'ensemble des conseils d'école sont sollicités et donneront un avis d'ici le 30 juin également.

La fatigue importante des enfants constatée par la plupart des acteurs éducatifs, les complexités d'organisation que les rythmes actuels génèrent pour les familles et l'intérêt pour les enfants sont les raisons pour lesquelles ce retour est plus que souhaité dès la rentrée de septembre.

Si la ville de Fosses se positionne pour le retour à la semaine de 4 jours, elle devra le faire savoir fin juin à l'inspection académique, qui lui fera savoir si elle accepte ou non, cette remise en cause de la réforme. Seule l'autorisation donnée par l'inspection académique pourra permettre de confirmer une telle décision.

Avant de passer aux votes, je souhaiterais remercier tout particulièrement Mme BULOT, directrice générale des services, Mme DOIZON, responsable du service vie scolaire et M. CHIMIER, responsable de l'Accueil de Loisirs pour leur professionnalisme et leur réactivité, lorsque nous, équipe municipale de la majorité, avons pris la décision d'anticiper l'enquête prévue à l'automne, il y a 15 jours.

La mise en place d'une enquête avait de l'importance pour nous les élus car elle permettait d'avoir une vision aussi bien qualitative que quantitative.

Pour rappel, au sein de l'équipe, nous étions loin d'être des favorables à cette réforme et pour preuve nous avons refusé de nous lancer dans cette aventure réglementaire mais assez irréfléchie proposée par le gouvernement de l'époque dès septembre 2013, mais plutôt en septembre 2014.

Nous avons souhaité effectuer une démarche TAP concertée entre les parents, les enseignants, les associations, les élus et les techniciens de la ville afin que cette réforme soit la plus éducative possible et ce malgré les moyens et le temps très courts donnés pour sa réalisation.

Au-delà du résultat du vote unanime qui risque de suivre cette délibération et qui irait dans le sens souhaité par la majorité des acteurs de la ville, il était important pour moi de souligner que la mise en place de cette réforme nationale est sortie de terre, il y a 4 ans et qu'elle va bientôt y retourner aussi vite qu'elle est arrivée !

La mise en place et le retrait de cette réforme par les gouvernements qui se sont succédé ont été faits sans concertation, dans la précipitation et le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires publiques tant attendu, en est le reflet : sortie le 27 juin, mise en vigueur, le lendemain, le 28 juin 2017.

Il n'y a pas eu non plus, de prise en considération des véritables besoins des acteurs et bénéficiaires, ni d'évaluations au-delà des dires ou de tout ce que l'on peut lire sur le sujet et particulièrement sur certains réseaux sociaux.

Et j'ose même dire, que tout cela a été fait, sans respect pour ceux et celles qui ont œuvré pour faire en sorte que les TAP aient du sens pour les enfants et qu'ils puissent bénéficier d'apports satisfaisants.

Aussi, je souhaiterais, encore remercier, féliciter les animateurs de l'accueil de loisirs de notre ville ainsi que le personnel du service scolaire, les associations pour leur investissement depuis près de trois ans.

Nous espérons que cette collaboration, bien installée aujourd'hui, se poursuivra et je sais pouvoir compter sur leur créativité, leur implication, leur dynamisme pour inventer un « après TAP »...

Intervention de Michel NUNG :

Par rapport à l'avis qui est apporté, je mettrais une certaine nuance. Effectivement sur ce décret, il y a eu deux instances consultatives, le Conseil Supérieur de l'Éducation et la commission nationale d'évaluation des normes qui évalue l'impact des textes proposés et qui ont apporté un avis défavorable à ce décret.

Le passage en force du texte permet de rappeler que dans la précipitation, on ne fait jamais les choses bien. Certes, on a pris le temps de construire. Il sera certes facile de déconstruire. Pour autant, avons-nous réellement évalué l'impact et les conséquences sachant que la consultation n'a concerné que les familles qui ont fréquenté les TAP.

Même si le taux de réponse peut-être satisfaisant au regard d'autres statistiques et autres études, il montre largement que les parents tout comme les professionnels préfèrent revenir à la semaine de 4 jours et cela on ne peut pas le nier. En tant qu' élu, j'ai aussi défendu cette réforme des rythmes qui reposait sur une évaluation à laquelle on n'a pas laissé le temps de voir si les effets étaient bénéfiques ou pas sur l'état de fatigue des enfants. Les enfants se lèvent 5 matins finalement. Les propositions alternatives ne changeront pas la donne.

Je pense que c'est une simple excuse qui est loin d'être validée scientifiquement.

Je ne prendrai pas part à cet avis car je considère qu'aujourd'hui, c'est se précipiter sans vraiment mesurer les impacts pour les familles et nos administrés de l'application d'un retour en arrière.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Michel, je ne peux pas te laisser dire qu'une seule partie des familles a été sondée. L'ensemble des familles a eu un questionnaire et si les familles ne répondent pas, c'est autre chose. Pour ne pas qu'il y ait d'impair, avant le lancement du questionnaire, j'ai pris la peine en présence de Delphine DOIZON et en collaboration avec Christine BULOT de réunir l'ensemble des parents d'élèves élus justement pour qu'ils fassent le lien entre la mairie et les parents. Ils avaient cette mission. Ils ont vu le questionnaire.

Toutes les familles ont été destinataires du questionnaire.

Quand tu parles d'évaluation, à aucun moment, entre 2013, période de lancement des TAP et aujourd'hui, où le Président nous annonce d'une façon un peu flash qu'il propose de remettre en cause la réforme, il n'a jamais été prévu d'évaluer quoique ce soit.

Intervention de Michel NUNG :

Il me semble qu'il y a eu des évaluations, notamment une de l'AMF, une du ministère en charge de la jeunesse qui s'occupe des temps et qui a sous tutelle les temps d'accueil collectif de mineurs en dehors des temps scolaires. Ces évaluations montrent au contraire que cela a permis de développer la qualité éducative même si elle a essuyé certains aléas. On n'effacera jamais dans la question des choix le fait que ça puisse fonctionner ou pas.

Intervention de Dominique DUFUMIER :

Au vu des résultats de la consultation engagée auprès des parents d'élèves, enseignants et animateurs, je voterai en faveur du retour à la semaine de 4 jours parce qu'elle simplifie les conditions de garde des enfants et permet d'harmoniser les rythmes de vie scolaire avec les rythmes de travail des parents.

Je pense qu'il y a quand même eu une précipitation, pas de notre fait, mais de la part de la proposition gouvernementale lorsque l'on voit le magnifique travail accompli par les animateurs et les associations qui se sont fortement investis ces deux dernières années, dans les nouvelles activités pédagogiques dispensées dans nos écoles.

Mais comment ne pas penser aussi à la fatigue des enfants et aux difficultés d'apprentissage avec cette semaine des quatre jours et des journées d'étude relativement longues.

Comment ne pas se mettre à la place des animateurs qui ont exercé cette activité avec passion et qui vont se retrouver sans travail à la rentrée.

Comment ne pas regretter que les élèves qui ont suivi ces activités, qui en étaient contents, dans les domaines de l'équitation, de la poterie, de la découverte des oiseaux ou de celle de la biodiversité par exemple. N'est-il pas un peu dommage que ces activités ne puissent continuer à être suivies ?

Un certain nombre de points auraient peut-être mérité de trouver d'autres issues qu'un simple retour à la semaine de quatre jours qui avait été abandonnée il y a trois ans.

Je voulais juste manifester ce regret d'une précipitation faite au niveau gouvernemental. Peut-être aurait-il pu prendre le temps de la réflexion et de trouver d'autres systèmes.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Je voulais revenir au départ des TAP. C'était parti d'une philosophie assez positive qui devait lisser les inégalités face à la culture, permettre aux enfants d'accéder à la culture.

Sur notre ville, nous avons essayé de mettre en place les TAP le plus consciencieusement possible avec un encadrement et des activités intéressantes comme tu les as citées Dominique.

Dans certaines villes, comme il y avait obligation, les temps des TAP se sont transformés essentiellement en garderie et aucune activité éducative n'a été instituée, ce qui a généré de nombreuses inégalités selon les territoires.

A Fosses, nous avons fait les choses consciencieusement. Mais vu les résultats du sondage, nous ne pouvons qu'accepter de remettre la semaine des quatre jours.

Intervention de Patrick MULLER :

Tout le monde sait que j'étais absolument opposé à cette réforme qui était particulièrement injuste parce que des villes n'avaient pas les moyens. D'autres avaient les moyens et n'ont rien fait. Je prends pour exemple Senlis où ce n'était que garderie et pourtant Senlis ce n'est pas n'importe quoi comme ville.

Beaucoup de petits villages tout autour de Fosses n'ont strictement rien fait parce qu'ils ne le pouvaient pas. Il n'y avait pas de transport scolaire, etc.

C'était la réforme la plus injuste que je connaisse dans l'Education Nationale.

Je pense que l'Education Nationale, c'est l'Education Nationale et qu'elle n'a pas à se décharger de ses devoirs sur les communes, sur les collectivités.

Quand on dit s'occuper des rythmes de l'enfant, on ne fait pas des périodes scolaires de 4 semaines en février pour arranger les professionnels du tourisme et des périodes de 12 semaines en fin d'année scolaire parce que cet enjeu ne se pose plus.

Alors ces réformes qui défendent soi-disant des rythmes dans l'intérêt de l'enfant, c'est du bidon, c'est tout. Cela a développé l'absentéisme dans les écoles, notamment à Daudet. Parce que les enfants sont fatigués, pourquoi se lever pour 3 heures de classe le mercredi ? Cela détruit les activités sportives ou culturelles des associations.

Je voterai avec plaisir le retour à la semaine des 4 jours. J'aurais préféré que l'on nous remette la semaine des 4 jours plus le samedi matin. En effet, on ne peut pas dire « nos élèves en France sont moins bons » et nous supprimer 3 heures de classe comme l'a fait Sarkozy.

Mais hélas, ce retour à la classe le samedi matin n'est pas possible.

Intervention de Cianna DIOCHOT :

La réforme a été un vrai casse-tête pour tout le monde. A Fosses, je constate qu'avec le peu de moyens que nous avons, qu'ils soient matériels, financiers, humains, nous avons très bien fait les choses. Globalement, les familles étaient satisfaites. Aujourd'hui, nous avons pris les devants en faisant une évaluation. Les résultats sont sans appel. 80% des parents souhaitent revenir à la semaine des quatre jours pour des raisons de rythmes.

Je voterai pour, dans le sens du respect du choix des parents, on est en démocratie.

Mais je pose la question de l'intérêt des enfants. Si des sociologues, des pédopsychiatres se sont intéressés à cette question pendant des années on ne peut pas revenir en arrière sans une vraie évaluation par tous les professionnels de l'enfance. Je regrette que cela se termine ainsi.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je vais voter pour ce retour à la semaine des 4 jours. Je pense que c'est une mesure qui avait été décidée, et vous hurlez si je dis une bêtise, par Nicolas Sarkozy, mais peu importe.

Je note cependant deux points soulevés par Jeanick Solitude et Patrick Muller qui sont un peu contradictoires. Jeannick Solitude vous expliquez que ces TAP avaient, entre autre, vocation à rétablir une certaine équité sociale entre les enfants qui peuvent, comme le signale Patrick Muller, faire un peu plus d'activités sportives et aussi un petit peu plus de pratique culturelle.

Il est vrai qu'on a peut-être un petit peu de dissymétrie selon le niveau de vie des foyers, et il est vrai que les TAP, de ce point de vue-là, n'étaient pas une mauvaise idée.

Nous allons voter pour ce retour à 4 jours.

D'un point de vue pratique, qu'est-ce qu'il advient de tous ces éducateurs qui ont été recrutés, si toutefois, il y en a eu, qu'est-ce que ces gens vont devenir ? Quel est l'impact sur les salaires, sur les emplois ?

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Effectivement, quand on parle de précipitation et du respect des personnes, c'est, entre autre, par rapport aux personnes qui ont été recrutées pour pouvoir mettre en place des activités des TAP et accompagner les enfants. Certains animateurs sont titulaires, d'autres sont en CDD.

Arrêter les CDD d'un seul coup n'aurait aucun sens car l'activité de l'accueil de loisirs va reprendre comme auparavant.

L'année avait été organisée avec eux et il n'est ni correct ni respectable de leur dire au revoir.

Une nouvelle organisation va se mettre en place. On prend le temps de reconstruire avec eux, en utilisant leurs compétences, leurs savoirs, pour que l'après TAP se construise avec eux.

Intervention de Pierre BARROS :

C'est une réforme nationale. Un nombre très important d'animateurs avait été embauché et formé pendant ces trois ans. A Fosses la façon d'accueillir les enfants au CLSH va se nourrir du travail qui a été fait pendant ces trois ans. Au niveau national, il va quand même y avoir une sacrée charrette. La manière d'installer la réforme était scandaleuse, la manière de bazarder tout cela l'est autant, je trouve cela assez minable.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Quel est l'impact budgétaire pour la ville ?

Intervention de Pierre BARROS :

A ce jour, je ne le connais pas. Par exemple, si nous continuons les TAP l'année prochaine, nous n'aurons plus les dotations qui allaient avec et les dépenses seraient à la charge des collectivités et notamment de la nôtre. L'impact budgétaire serait sensible.

Quand l'Etat nous dit « mettez en place », nous le faisons. Quand il dit que nous pouvons arrêter les TAP ou les prolonger, il ajoute que de toute façon il nous coupe les vivres, alors les jeux sont faits.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Dans le document que vous nous avez lu madame Solitude, il est précisé que l'avis doit être donné pour fin juin. Il se trouve que nous sommes le 30 juin. N'allons-nous pas être hors délai ?

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Comme je le précisais le délai est très court mais nous ne sommes pas hors délai. Tous les conseils d'école se sont exprimés, le conseil municipal s'exprime ce soir. L'Inspection Académique aura notre avis dès lundi et nous espérons qu'elle va très vite s'exprimer. Nous souhaitons avoir une réponse avant le 8 juillet au soir.

Intervention de Christine BULOT (Directrice Générale des Services) :

Je peux vous apporter quelques précisions si vous le permettez.

Sur l'aspect financier, si nous regardons les chiffres précis, le nombre d'heures d'accueil de loisirs qui subsistera sans les TAP, nous gagnerons près de 5 postes, ce qui est très important. En termes d'aide de l'Etat, nous sommes autour de 60 000 €, ce qui équivalait à près de 2 postes.

Nous ne supprimerons pas ces postes dès la rentrée, comme le disait monsieur le maire, il y a des contrats qui ne s'arrêtent pas tout de suite et une grande partie de nos animateurs sont titulaires de leur poste suite au gros travail de déprécarisation des emplois fait au cours des dernières années. Au moment de la réforme, nous avons recruté des contractuels supplémentaires. Ils sont très conscients de la situation. Certains ont commencé à chercher autre chose. Il est évident que nous serons amenés à en garder quelques-uns dans la mesure où avec la livraison des nouveaux logements, la population de Fosses augmente progressivement et le besoin d'accueil de loisirs en dehors même des TAP va être amené à augmenter dans ces prochaines années.

Concernant le délai pour nous positionner auprès de l'inspection académique, nous avons anticipé et préparé un courrier à destination du Directeur d'Académie qui devait être ou non confirmé en fonction de la décision de ce soir et sera donc envoyé par message électronique lundi. Le Directeur d'académie attend l'arrivée des courriers jusqu'à ce prochain début de semaine et la réponse officielle de sa part devrait nous être adressée dans la semaine.

L'inspection académique m'a précisé que du fait de la publication du décret qui officialise la possibilité de revenir sur les rythmes antérieurs, le Directeur d'académie devrait suivre logiquement les demandes des communes.

Nous devrions donc recevoir avant la fin de l'année scolaire la réponse de la direction académique.

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Je voudrais rappeler à mon camarade Michel qu'on parle de précipitation. Que je sache, avec le gouvernement précédent, par exemple aussi concernant la loi El Khomri, il y a quand même eu beaucoup de précipitation. A l'avenir il va falloir être prudent dans nos propos.

Ce n'est peut-être pas le sujet mais en tant que syndicalistes, nous le subissons. C'est travaillé à coup de 49.3 et nous savons qu'avec le président que nous avons aujourd'hui, ça va être à coup d'ordonnances.

Il ne va pas falloir être étonné que les choses tombent comme cela du panier tout simplement.

Intervention de Nadine GAMBIER :

Je voulais simplement rebondir sur ce que vous disiez à savoir que les parents étaient contents de la mise en place des TAP, tout le monde était content du travail effectué sauf qu'ils ont quand même voté à 80% pour le retour de la semaine à 4 jours.

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

Les parents ont voté contre les rythmes et non contre les contenus d'activités. J'ai rencontré certaines familles dont une qui plus précisément demandait si au CLSH on ne pouvait pas faire glisser certaines activités des TAP qui étaient très bien le mercredi.

Intervention de Cianna DIOCHOT :

Effectivement, les parents ont voté à 80%. On ne sait pas si les parents voient leurs intérêts ou ceux de leurs enfants.

Intervention de Patrick MULLER :

Pour les pédopsychiatres ce qui est prioritaire c'est l'alternance de 5 semaines de classe et 2 semaines de vacances.

Nous avons eu 4 semaines de classe, 2 semaines de vacances et là nous sommes à 12 semaines de classe. Nous avons au minimum 3 semaines où les enfants sont épuisés, où ils décrochent.

Tout le reste, c'est de la poudre à perlin pinpin comme disent certains.

Intervention de Pierre BARROS :

Les rythmes sont un vrai sujet.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Je vous remercie pour ce temps d'échange.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis sur le maintien des rythmes actuels ou le retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.521-1, L.551-1 et D.521-1 à D. 521-13 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 21 juin 2017 ;

Vu l'avis du Comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 21 juin 2017 ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'avis unanime des conseils d'école de Fosses, qui se sont tenus les 13, 20, 22, 23 et 30 juin et ont statué unanimement pour le retour dès la rentrée de septembre 2017, à une semaine scolaire étalée sur 4 jours, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ;

Considérant les résultats de l'enquête réalisée par la ville de Fosses auprès des parents d'élèves, des enseignants et des intervenants dans les activités périscolaires, à laquelle ont répondu 267 personnes et qui donne à voir que près de 80 % des sondés souhaitent le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 ;

Considérant la fatigue importante des enfants qui est constatée par la plupart des acteurs éducatifs et les complexités d'organisation que les rythmes actuels génèrent pour les familles ;

Considérant l'intérêt des enfants ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de saisir le directeur académique des services de l'Education nationale pour lui demander de réorganiser la semaine scolaire dans toutes les écoles de la commune, dès la rentrée de septembre 2017, selon le rythme suivant :

- Lundi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- Mardi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- Jeudi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- Vendredi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30

DECIDE de réorganiser les accueils périscolaires selon les modalités suivantes :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, dans les écoles,

- Accueil préscolaire : 7h00 – 8h30
- Accueil et accompagnement de la pause méridienne : 11h30 – 13h30
- Accueil postscolaires : 16h30 - 19h

Le mercredi au centre de loisirs,

- Accueil de 7h à 19h.

23 voix Pour

2 voix Contre : Blaise ETHODET-NKAKE, Michel NUNG

1 Abstention : Natacha SEDDOH

Intervention de Gildo VIEIRA :

Je souhaite attirer l'attention de mes collègues de l'opposition, Djamila Amgoud et Clément Gouveia, sur le fait qu'il serait souhaitable de faire preuve de responsabilité au sujet de l'installation illégale des gens du voyage sur le terrain de sport.

J'ai vu, comme beaucoup d'autres Fossatussiens, la vidéo qu'ils ont partagée sur le facebook « tu sais que tu es de Fosses quand ... »

Cette vidéo a beaucoup circulé. Il se trouve que des incidents se sont ensuite déroulés autour de la bouche d'incendie qui était le sujet de la vidéo. De jeunes concitoyens ont coupé cette arrivée d'eau à deux reprises et jeté des cailloux sur des caravanes. Ces incidents n'ont eu aucune conséquence fâcheuse heureusement. Les

occupants illégaux du terrain de football ont préféré ne pas intervenir contre les jeunes. Une confrontation entre les communautés a été évitée et heureusement.

Néanmoins je recommande à mes collègues de l'opposition de ne pas souffler sur les braises et de faire preuve de responsabilité. La justice a été saisie et les occupants seront expulsés par la voie légale à moins qu'ils ne partent d'eux-mêmes avant.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je ne voudrais pas que vous fassiez, monsieur VIEIRA, des amalgames douteux entre une vidéo dont vous dénoncez le contenu, et je peux le comprendre et la position de l'opposition.

Je ne la connais pas, je ne l'ai jamais vue, mais je ne vois pas le lien entre la vidéo et le fait que des jeunes jettent des cailloux sur les caravanes.

Intervention de Djamilia AMGOUD :

Il y a une bouche d'égout qui a sauté ici sur la place du marché et je ne pense pas qu'il y avait des caravanes autour, ni de la vidéo.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Cinq bornes à incendie ont sauté la semaine précédant l'arrivée des gens du voyage. Nous sommes intervenus, avons reçu des jeunes à ce sujet.

Cela a une incidence Djamilia pour une simple raison. Je passe tous les jours dans le camp pour voir si tout se passe bien. Les gens du voyage ont fini par me demander d'appeler la gendarmerie pour éviter des bagarres. Cet après-midi, la borne à incendie a de nouveau été dégradée.

La vidéo a évidemment un impact. Tout le monde se pose la question sur qui paye, etc. et certains sont excédés et vont couper l'eau. Qui a raison, qui a tort, c'est une autre question.

J'invite tous ceux qui n'ont pas vécu l'installation d'une quarantaine de caravanes et non pas une centaine comme j'ai pu le lire par ailleurs à se demander comment eux-mêmes ils traiteraient la question. Une grande partie des communes de France sont confrontées au même problème. Quelques fois nous réussissons à les faire partir et d'autres pas.

La question qui se pose est « comment fait-on pour que les choses se règlent justement sans heurts au long court ». Il ne suffit pas de dire on met devant 4 gendarmes, un maire et un maire adjoint pour régler les choses. C'est dans la discussion, la négociation, le suivi que les choses se règlent.

Le fait que des vidéos et des propos circulent sur des réseaux sociaux concoure aux amalgames. Nous en avons discuté avec des personnes et notamment des jeunes qui nous disent « quand nous ouvrons une borne à incendie les gendarmes viennent la fermer et les gens du voyage, eux, ont le droit ».

Nous ne sommes pas dans les mêmes logiques.

Concernant la borne à incendie qui est ouverte pour les gens du voyage, la prise en charge du coût est négociée. Je laisserai monsieur le Maire expliquer comment.

Tout cela n'occasionne aucun problème de sécurité. Quand on ouvre une borne à incendie comme c'était le cas à l'angle de la rue Patrick-Ventribout, avec un geyser de 20 m de haut, les voitures ne circulent plus, le parking sous terrain est inondé et parmi les jeunes certains se blessent. Je l'ai vu car des jeunes sont venus en mairie le jeudi soir et il a fallu aussi intervenir pour les faire sortir de la mairie.

Je comprends les propos de Gildo car je le vis à titre personnel depuis dimanche soir. Quand je vois cela je me demande quel en est le but car ça ne sert à rien.

Qu'on soit mécontent, je l'entends. Maintenant, notre responsabilité d'élus c'est de gérer la situation et d'éviter qu'elle dégénère dans l'intérêt de tous. Ce n'est pas de mettre de l'huile sur le feu. Un travail est fait avec la gendarmerie et nous avons un contact avec le responsable du camp pour que tout se passe bien.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Un dernier mot sur ce sujet que je connais mal. La vidéo que vient d'évoquer monsieur Vieira et dont tu viens également de parler Christophe, outre que je ne la connais pas, je ne revendique pas que cette vidéo puisse

être amalgamée avec l'opposition. Même s'il s'agit de membres de mon équipe, je me désolidarise totalement de cette opération clairement et je suis d'accord avec toi Christophe, il est tout à fait ridicule de vouloir souffler sur les braises sur une opération comme celle-ci.

Intervention de Pierre BARROS :

C'est juste plutôt maladroît. Parfois la maladresse peut avoir des conséquences. Nous sommes des citoyens particuliers ici dans cette salle. Nous sommes identifiés comme étant des élus, des conseillers municipaux. Que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, d'une certaine manière à un moment donné, nos paroles portent.

Que les citoyens s'étalent sur Facebook ne me dérange pas, par contre qu'un élu municipal le fasse et de plus sur un sujet comme celui-là c'est différent.

Je ne suis pas très heureux que nous nous retrouvions avec une quarantaine de caravanes sur un terrain de foot. Nous avons fait en sorte que tout se passe dans de bonnes conditions, de discuter avec tous pour éviter tout risque de dégradation.

Les Maires du secteur, de droite et de gauche, savent que la confrontation avec les gens du voyage est assez sportive. Je ne le souhaite à personne mais c'est un moment assez particulier.

Concernant la consommation d'eau, qui est un peu l'objet de la vidéo, c'est la borne qui est défectueuse et non leur branchement qui est mal fait. Au titre des pompiers, elle fonctionne avec une pression nécessaire de 60 bars. De l'eau coule un peu à côté mais ce n'est pas grave car la borne n'est utilisée que quelques heures. Dans ce cas précis, c'est un peu plus compliqué car l'utilisation d'eau va durer plusieurs jours.

Cela nous a permis de détecter un dysfonctionnement sur cette borne et une pièce défectueuse va être changée.

Les consommations d'eau, que ce soit celles des gens du voyage, celles des lâchers d'eau utilisés pour les réfections des réseaux ou celles des jeunes qui ont joué car il faisait très chaud, n'ont aucun impact sur les factures de qui que ce soit. Cela correspond à ce que l'on peut appeler pertes et profits, qui font partie des pertes inévitables d'exploitation et ne sont pas refacturées.

Intervention de Patrick MULLER :

Cela représente 10 à 12% sur le syndicat de Bellefontaine.

Intervention de Pierre BARROS :

Sur les réseaux, entre ce qui est produit et ce qui est distribué, il n'y a pas 100% Il y a toujours des fuites et en général elles avoisinent les 20%

Sur le syndicat de Bellefontaine, dont André Specq est Président, on compte un peu plus de 10% de perte d'eau entre ce qui est produit et ce qui est distribué.

Les consommations d'eau occasionnées par les bornes à incendie, les fuites, les défauts d'entretien, les usages mal considérés correspondent aux 12%. Au final cela n'impacte pas la facture d'eau ni pour la collectivité ni pour l'utilisateur. Le coût de l'eau est négocié à la signature du contrat d'affermage avec le prestataire.

Intervention de Patrick MULLER :

Les 10, 12% concernent l'année 2015. Je n'ai pas les chiffres pour 2016.

Intervention de Pierre BARROS :

Cela doit être plus car nous avons utilisé beaucoup d'eau sur le nettoyage aussi.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Les gens qui se sont installés chez nous étaient à Vémars. Nous avons trois terrains de football, un d'honneur, un regazonné et un d'entraînement. J'invite qui que ce soit à aller voir où sont placées les caravanes. Elles sont bien sur l'endroit que l'on a défini avec des limites à ne pas dépasser.

L'inquiétude aurait été qu'ils repartent et qu'ils s'installent n'importe où sur la ville. Ils avaient fait le tour pour voir où s'installer. A force de mettre des tranchées, des cailloux, etc., sur les terrains du coin, cela devient compliqué.

A chaque fois que les installations n'ont pas été prises en main, les choses se sont très mal passées.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je confirme ce que disait monsieur le Maire tout à l'heure. Durant les quelques années où j'ai siégé à l'agglomération, j'entendais tous les maires des différentes communes se plaindre d'avoir été envahis à tour de rôle et je pense effectivement qu'on ne peut pas y faire grand-chose.

En revanche, vous vous doutez bien qu'en ma qualité de figure de l'opposition, je suis régulièrement interrogé par des habitants. Plusieurs personnes m'ont appelé pour me dire que depuis l'arrivée de ces gens du voyage, il y avait eu 5 cambriolages.

J'ai observé, l'autre jour en montant l'avenue Camille-Laverdure qu'à la première impasse en venant du village, un véhicule avec des gens du voyage à bord qui regardaient par-dessus les haies, etc. Il est vrai que ce n'est pas très agréable. Qu'en est-il de cette histoire de cambriolages ?

Intervention de Christophe LACOMBE :

Pour l'un des cinq, sans rentrer dans le détail, cela n'a rien à voir, ce ne sont que des histoires de familles. Sachez quand même que lorsque les gens du voyage s'installent, ce n'est pas sur la commune où ils sont installés qui doit s'inquiéter mais celles qui sont autour.

Les gens du voyage arrivent avec des camions, des échelles pour tailler les haies.

Des gens du camp se baladent sur la ville, ce serait un mensonge de dire le contraire. Par contre, que nous puissions rapprocher aussi rapidement, car les faits ont eu lieu le lendemain de leur installation, la présence des gens du voyage aux cambriolages alors qu'ils ne le font pas en général là où ils sont me semblent un peu hasardeux. Des enquêtes sont en cours.

Intervention de pierre BARROS :

Je vous remercie ; Je vous souhaite une bonne soirée, de très bonnes vacances. Revenez en pleine forme en septembre et au plaisir.

FIN DE SEANCE : 21h30